



10 mai 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Prise de position des VERT·E·S Fribourg relative à l'avant-projet de loi sur la mobilité*

# UNE RÉVISION DE LOI SUR LA MOBILITÉ QUI NE PERMET PAS D'ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE

Les VERT·E·S soutiennent la volonté de regrouper les différentes lois liées à la mobilité en une seule. Toutefois la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> doit être affirmée comme un but principal de cette loi. Pour y parvenir, les VERT·E·S demandent que le report modal soit activement favorisé, notamment par le co-financement cantonal de nouvelles voies de mobilité saine des communes.

Ce printemps, la nouvelle Loi sur la mobilité du canton de Fribourg a été mise en consultation. L'objectif de cette révision est de regrouper les lois sectorielles existantes et de les actualiser, « en intégrant les nouveaux objectifs du canton qui visent notamment à atteindre la neutralité climatique ». Ces nouveaux objectifs sont primordiaux dans ce domaine car la mobilité est responsable de 40% de nos émissions de gaz à effet de serre.

### Une vision globale de la mobilité nécessaire

La volonté de regrouper les différentes lois liées à la mobilité en une seule est entièrement soutenue par les VERT·E·S. En effet, il est nécessaire d'aborder la mobilité dans son ensemble pour atteindre les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre qui ont été fixés par le Conseil d'Etat. Cependant, ces objectifs de réduction ne sont mentionnés nulle part dans la loi et celle-ci propose trop peu de mesures allant dans cette direction, alors que la mobilité est responsable de 40% de nos émissions. Il y a là un manque de cohérence entre le rapport explicatif (citation dans l'introduction) et l'avant-projet de loi.

### Des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre inexistants

Le fait que la réduction des émissions de gaz à effet de serre ne soit pas l'un des buts principaux de cet avant-projet est une lacune intolérable. En plus d'en faire un des buts de la loi en l'intégrant aux premiers articles, les VERT·E·S proposent que les nouveaux grands projets routiers ne puissent être approuvés que s'ils contribuent positivement à la réduction des émissions et donc s'ils sont en conformité avec les objectifs du Plan Climat cantonal.

### Le report modal pour contribuer à cette réduction d'émissions

Une des solutions pour diminuer nos émissions de gaz à effet de serre, absent de l'avant-projet de loi, est le report modal, à savoir la diminution de l'utilisation de la voiture au profit d'une mobilité plus saine. Ce report modal ne pouvant se faire qu'avec des réseaux de mobilité active améliorés, les VERT·E·S demandent notamment que le canton finance 50% des nouvelles voies cyclables communales et chemins pour piéton·ne·s, pour encourager les communes à développer ces infrastructures. Dans ce même objectif, prioriser la mobilité saine puis les transports publics et finalement le transport individuel motorisé devrait être le fil rouge de cet avant-projet.

Informations : Jérémie Stöckli, 078 771 50 85, [jeremie.stoeckli@ik.me](mailto:jeremie.stoeckli@ik.me)